N°03 - FÉVRIER 2022

L'orCHestre

JOURNAL INTERNE DU GROUPE HOSPITALIER

Phrase de la rédac'
"Il ne faut pas chercher à rajouter des années à sa vie-mais plutôt essayer de rajouter de la vie à ses années." J-F Kennedy

L'EDITO

Isabelle ROYER,
Chargée de la coordination générale des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques

p. 2

ACTUALITÉ

Dispositif Snoezelen
p. 2

PAGES SPÉCIALES

Fêtes de fin d'année
p.8

ACTUALITÉ MÉDICALE

Systèmes d'informations
p. 3

UNE JOURNÉE AVEC...

Valérie LUX, Cadre de santé en EHPAD
p. 7

FOCUS

Les activités du Centre de Planification et d'Education Familiale
p. 6

DOSSIER

LA GOUVERNANCE HOSPITALIÈRE
Comment l'hôpital est-il dirigé ?
p. 4-5

EDITO

Le concept de soin fédère les professionnels autour de valeurs, d'un engagement partagé et d'un projet commun. Les soins sont coordonnés, permettant ainsi d'adapter les organisations au regard des enjeux de qualité de prise en charge, de sécurité des soins et de développement des complémentarités.

La gestion de la cinquième vague de COVID-19 à l'échelle du Groupe Hospitalier témoigne à nouveau de nos capacités de coordination et d'organisation pour offrir aux patients du territoire une prise en charge optimale. L'adaptabilité, la collaboration et l'engagement de l'ensemble des professionnels ont été déterminants depuis le début de cette crise et sont à nouveau à saluer.

Professionnalisme et compétences, responsabilité mais également respect des droits du patient, écoute, bienveillance sont quelques-unes des valeurs fondamentales qui animent les professionnels au quotidien pour assurer une prise en charge de qualité.

Le projet médical du territoire de proximité Ouest Alsace et Moselle Sud a été construit par la communauté médicale et sous le pilotage des Directoires, sur la base de ces valeurs. Il propose une offre de soins complète, graduée et coordonnée répondant à l'évolution des besoins de santé de la population.

Il reste à décliner le volet soignant de ce projet qui s'attachera à accompagner les évolutions de l'organisation des soins des filières et des parcours, à améliorer la fluidité des parcours et les transitions entre les professionnels et les différents services. Le volet soignant articulé avec le projet médical s'inscrit dans la transversalité avec la volonté d'harmoniser les pratiques soignantes, de développer les compétences et la complémentarité, de valoriser l'expertise soignante et d'accompagner les pratiques innovantes.

Les Commissions de Soins Infirmiers de Rééducation et Médico-Techniques des trois établissements et les professionnels des différentes filières et services participeront à sa définition.

Cette année sera également consacrée à la préparation de la certification de nos établissements prévue courant 2023. Avec cette nouvelle démarche de certification, la Haute Autorité de Santé poursuit plusieurs cibles : développer l'engagement du patient, améliorer la culture du résultat et de la pertinence (en d'autres termes, apporter le bon soin au bon moment pour le bon patient dans un parcours de soins adapté) et renforcer la culture du service rendu.
Ces travaux à venir sont l'opportunité de renforcer la dynamique médico-soignante et le travail en équipe, véritable clé de voûte pour sécuriser les pratiques et améliorer les conditions de travail des professionnels.

Construisons ensemble l'année 2022 à l'image de ce que nous souhaitons en faire.

Isabelle ROYER
Chargée de la coordination générale des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques (p.i)

ACTUALITÉ

LA MÉTHODE SNOEZELEN

Créée par deux psychologues hollandais, la méthode Snoezelen est une approche originale de la prise en charge des personnes atteintes de problèmes d'apprentissage et de communication, en mettant en avant l'éveil des sensations physiques.

En EHPAD ou en USLD, les espaces Snoezelen sont des salles de stimulation sensorielle confortables et rassurantes, dans lesquelles on favorise la stimulation des 5 sens par la musique, les jeux de lumière, la vibration, les sensations tactiles et olfactives.

Une atmosphère relaxante est alors créée, lors de séances d'une demi-heure environ, afin de détendre les résidents, de calmer leurs angoisses, pouvant faire également diminuer les douleurs et l'apathie.
On peut observer en particulier chez les malades d'Alzheimer une baisse des comportements agressifs, une communication plus apaisée entre le soignant et la personne âgée.

Ces séances permettent ainsi de briser le rythme du quotidien et s'inscrivent dans une démarche d'amélioration de l'accompagnement des résidents atteints de la maladie d'Alzheimer.

Pour les résidents non communicants, il devient possible de rétablir un lien par le biais des émotions.

Il existe également un chariot Snoezelen permettant de faire bénéficier les résidents, notamment alités, des séances dans leur chambre.

Une EPP sur les techniques non médicamenteuses a été menée en 2021 à l'USLD de Niderviller sur l'utilisation du chariot Snoezelen : dans 94% des séances réalisées, on note une relaxation complète et une baisse de l'anxiété.

Fabrice LANGLET,
Cadre de Santé, USLD Niderviller

TRAVAUX

Centre hospitalier de

Saverne

▶ Modernisation de la signalétique extérieure
▶ Sécurisation de l'établissement (phase 1) : fermeture des accès rue Edmont about (attribution de badge…) et adaptation de l'entrée du CH suite à la mise en place du pass sanitaire
▶ Vérification des toitures de l'ensemble des bâtiments
▶ Bâtiment principal (futur service de consultations externes) : désamiantage et démolitions, démarrage prochain de l'aménagement d'un parking à l'entrée du bâtiment
▶ Agencement du poste d'IOA en pédiatrie
▶ Création d'un atelier du service technique au sous-sol du bâtiment 3
▶ Bâtiment 5 (Stérilisation) : peintures des plafonds et de plusieurs locaux suite au remplacement des autoclaves
▶ Bâtiment 5 (Bloc opératoire) : mise en conformité du bloc opératoire pour la radioprotection (arrêt d'urgence, voyants…)
▶ Bâtiment 6 (SAU2) : mise en place de protection murale et reprise des sols
▶ Bâtiment 6 et 8 (SAU et SITASA) : remplacement de l'appel malade
▶ Bâtiment 21 (USLD) : création et réfection de 3 bureaux
▶ Bâtiment 35 (logistique) : sécurisation de l'entrepôt logistique

Centre hospitalier de

Sarrebourg :

▶ Remplacement de l'autocommutateur de téléphonie : renouvellement de l'ensemble de l'infrastructure et remplacement des DECT/PTI
▶ Raccordement du CH au réseau de chauffage urbain de la Ville
▶ Réfection de la peinture du Hall principal, du couloir de la Pharmacie et du Self
▶ Réfection de l'éclairage de l'hélistation ainsi que de la peinture au sol, selon les préconisations de l'aviation civile
▶ Médecine / Chirurgie / USC : suppression des pupitres locaux brancard douche
▶ Mise en place de manomètres de pression au Bloc opératoire, afin de contrôler la pression dans chaque salle
▶ Mise aux normes de la centrale de protoxyde d'azote : ajout d'une rampe supplémentaire bouteilles pour permettre la bascule en automatique sur la rampe secondaire
▶ Réfection d'une partie des sols PVC au Bloc opératoire : local ménage, bureaux, vestiaires
▶ Remplacement du plan de travail de l'office de radiologie
▶ Aménagement d'une salle de réunion et de bureaux au rez-de-jardin du bâtiment G

CRS

Abreschviller-Niderviller :

▶ Peintures des vestiaires de la balnéothérapie et acquisition d'une armoire sécurisée pour les produits biocides
▶ Réparation des brises soleils occultant à l'USLD
▶ Pose de gouttières à l'entrée du bâtiment de Niderviller et nettoyage des gouttières à Abreschviller et Niderviller
▶ Pose d'éclairage led en cuisine à Abreschviller
▶ Entretien du matériel de déneigement sur les deux sites
▶ Changement du plafonnier à Niderviller
▶ Enfouissement de la ligne 20000v à Abreschviller

ACTUALITÉ MÉDICALE

SYSTÈMES D'INFORMATIONS

Le système d'information de l'hôpital peut être défini comme l'ensemble des informations, de leurs règles de circulation et de traitement nécessaires à son fonctionnement quotidien, à ses modes de gestion et d'évaluation ainsi qu'à son processus de décision stratégique.

Focus sur les systèmes d'informations :

▶ Le déploiement de **LIFEN, messagerie sécurisée en santé** compatible MSSanté et Apicrypt, est en cours dans nos établissements. Dans un premier temps, son usage est réservé aux secrétariats pour l'envoi des documents médicaux (LDL, CR, etc.) à destination de la médecine de ville et autres spécialistes.

▶Le déploiement du premier **dossier patient informatisé commun** (DxCare) du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) est en cours au CH de Sarrebourg. La phase 1 est maintenant entièrement déployée, elle consistait à couvrir le volet bureautique (Courriers DxCare) et des plannings médicaux (DxPLANNING).

▶ Nos établissements ont récemment été connectés au **fédérateur d'identité régional,** qui permettra, in fine, de consulter l'historique des séjours de nos patients, réalisés dans d'autres établissements de notre GHT.

▶Les CH de Sarrebourg et de Saverne se sont engagés dans le **programme du SEGUR du numérique (SUN-ES)** en octobre dernier, nous permettant d'obtenir des financements complémentaires conditionnés à l'atteinte des cibles d'usage notamment en lien avec l'alimentation des DMP de

nos patients et l'intégration de l'identité nationale de santé (INS) en vue de la création de « Mon Espace Santé ».

Sylvain HAFFNER,
Directeur des Projets d'Information et de l'Innovation

DOSSIER

LA GOUVERNANCE HOSPITALIÈRE

COMMENT L'HÔPITAL EST-IL DIRIGÉ ?

Plusieurs instances interviennent dans le fonctionnement de l'hôpital. La loi Hôpital Patient Santé Territoire (HPST) de 2009 a centré l'organisation sur le directeur d'établissement, assisté d'un Directoire (concerté sur la gestion), avec le concours d'un Conseil de surveillance (chargé du contrôle) et d'instances consultatives.

1 | LES INSTANCE S DÉCISIONNELLES

| **La Directrice** est le représentant légal de l'établissement et en assure la gestion et la conduite générale. Elle a autorité sur l'ensemble du personnel, ordonne les dépenses et les recettes. Elle dispose de prérogatives qui étaient dévolues auparavant au Conseil d'administration, en particulier celles concernant l'organisation de l'hôpital.
Elle est compétente pour régler les affaires de l'établissement autres que celles qui relèvent de la compétence du conseil de surveillance, auquel elle participe.
La Directrice s'entoure d'une équipe de Direction composée de Directeurs adjoints, en charge de directions fonctionnelles ou directions déléguées de site, ainsi que d'une Direction des Soins.

| **Le Directoire**, présidé par la Directrice, et dont le Vice-Président est le Président de la Commission médicale d'établissement, est un organe collégial qui :
- approuve le projet médical ;
- prépare le projet d'établissement ;
- conseille la Directrice dans la gestion et la conduite de l'établissement.

| **Le Conseil de surveillance** se prononce sur les orientations stratégiques de l'établissement et exerce un contrôle permanent sur sa gestion et sa santé financière.
Il a compétence, à titre essentiel, pour délibérer sur le projet d'établissement ainsi que sur le compte financier et l'affectation des résultats. Il dispose de compétences élargies en matière de coopération entre établissements. De plus, il donne son avis sur la politique d'amélioration de la qualité, de la gestion des risques et de la sécurité des soins.
Le Conseil est composé de représentants élus des collectivités territoriales, de représentants du corps médical et des personnels hospitaliers, de personnes qualifiées et de représentants des usagers. Le président est élu parmi les représentants des collectivités et les personnalités qualifiées.

2 | LES INSTANCES CONSULTATIVES

| **Le Comité Technique d'Etablissement (CTE),** composé de représentants des personnels non médicaux élus par collège (A, B, C), est consulté par la Directrice qui le préside, sur les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services.

| **Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT),** présidé par la Directrice ou son représentant, a une action centrée sur les conditions de travail, l'analyse des risques professionnels et la promotion de la prévention des risques professionnels. La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoit la création d'une instance unique de dialogue social : elle entraîne la fusion du CTE et du CHSCT.

| **La Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques (CSIRMT),** présidée par la Directrice des Soins, est consultée pour avis sur le projet de soins infirmiers et son organisation générale, la politique d'amélioration continue de la qualité, de la sécurité des soins et de la gestion des risques, les conditions générales d'accueil et de prise en charge des usagers, la recherche et l'innovation en soins.

| **La Commission Médicale d'Etablissement (CME)** associe le corps médical à l'organisation des soins et au fonctionnement de l'Hôpital. Elle contribue à titre principal à l'élaboration de la politique d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins, ainsi que des conditions d'accueil et de prise en charge des patients. La CME élabore avec le Directoire le volet médical du projet d'établissement. Elle est consultée sur tout sujet qui la concerne.
La CME s'appuie sur les travaux de sous-Commissions de la CME : Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (**CLIN**), Comité de Liaison en Alimentation et Nutrition (**CLAN**), Comité de Lutte contre la Douleur (**CLUD**), Comité de Sécurité Transfusionnelle et d'Hémovigilance (**CSTH**), Commission des médicaments et des dispositifs médicaux Stériles (**COMEDIMS**), Commission de l'Evaluation des Pratiques Professionnelles et du Développement Professionnel (**DPC-EPP**), Commission d'Organisation de la Permanence des Soins (**COPS**), Commission de l'information médicale, Comité des vigilances et des risques (**COVIR**) et Commission des admissions non programmées.

| D'autres Commissions thématiques existent : Commission d'Activité Libérale (**CAL**), Cellule d'Identitovigilance (**CIV**), Commission des Usagers (**CDU**), Comité d'Ethique, Comité de pilotage qualité…

3 | FOCUS SUR LE RÔLE DU PRÉSIDENT DE CME, LE CHEF DE PÔLE ET LE CHEF DE SERVICE

| **Le Président de la CME** assure une responsabilité dans les domaines suivants :

• **Politique médicale** : Vice-Président du Directoire, chargé des affaires médicales, le PCME élabore, avec la Directrice, le projet médical. Il coordonne la politique médicale, assure le suivi de sa mise en œuvre et en dresse un rapport annuel.

• **Qualité et sécurité des soins** : conjointement avec la Directrice, il est chargé de la politique de qualité et sécurité des soins (QSS), sous réserve des attributions de la CME. Il assure le suivi de cette politique et peut organiser des évaluations internes à cette fin. Il veille à la mise en œuvre des engagements de l'établissement en matière de QSS.

• **Missions consultatives** : sur les situations individuelles de personnels médicaux (recrutement, nomination, affectation, mutation, discipline, fin de fonction...), sur les créations, modifications ou suppression de structures médicales. Il propose à la Directrice les nominations des chefs de service et des responsables des structures internes aux pôles, après avis du chef de pôle. Il contresigne les contrats de pôle, attestant de leur conformité au projet médical.

| **Le Chef de pôle :**

Les missions du chef de pôle ont été reprécisées par la Loi du 26 avril 2021 visant à améliorer le système de santé par la confiance et la simplification : en étroite collaboration avec le cadre supérieur de santé, il favorise la concertation interne entre les services, les unités et les structures qui le composent.

Il porte la politique de l'établissement afin d'atteindre les objectifs fixés au pôle. Il organise le fonctionnement du pôle, la continuité des soins et l'affectation des ressources en fonction des nécessités de l'activité. Il propose à la Directrice et au PCME la nomination des chefs de service. Il exerce une autorité fonctionnelle sur les équipes médicales, soignantes, administratives et d'encadrement du pôle.

| **Le Chef de Service :**

Il dirige un service, en étroite collaboration avec le cadre de santé. Les services constituent l'échelon de référence en matière d'organisation, de pertinence, de qualité et de sécurité des soins, d'encadrement de proximité des équipes médicales et paramédicales, d'encadrement des internes et des étudiants en santé ainsi qu'en matière de qualité de vie au travail.

Le chef de service et le cadre de santé organisent la concertation interne et favorisent le dialogue avec les personnels médicaux et paramédicaux du service. Le chef de service est associé, par le chef de pôle, à la mise en œuvre de la politique de l'établissement afin d'atteindre les objectifs fixés au pôle. Concrètement, le chef de service exerce les responsabilités suivantes :

| **sur le plan organisationnel et de management :**

• élaborer et faire vivre le projet de service

• coordonner l'activité médicale du service : planifier et organiser le travail des équipes

• assurer l'organisation de la prise en charge des patients

• fixer des objectifs à l'équipe médicale en termes de suivi quantitatif et qualitatif

• procéder à une évaluation régulière du personnel médical

• concourir au développement de l'activité du service, définir des projets et priorités d'investissements

| **sur le plan de la qualité de la prise en charge :**

• veiller au respect des normes médicales et à l'intégration des bonnes pratiques professionnelles

• garantir la continuité des soins

• mettre en place et suivre des indicateurs qualité, de gestion des risques et des vigilances.

Glenn TANGUY-LATUILIERE, Directeur-adjoint
Maryon STUTZMANN, Chargée de communication

GOUVERNANCE DES ÉTABLISSEMENTS DU GROUPE HOSPITALIER

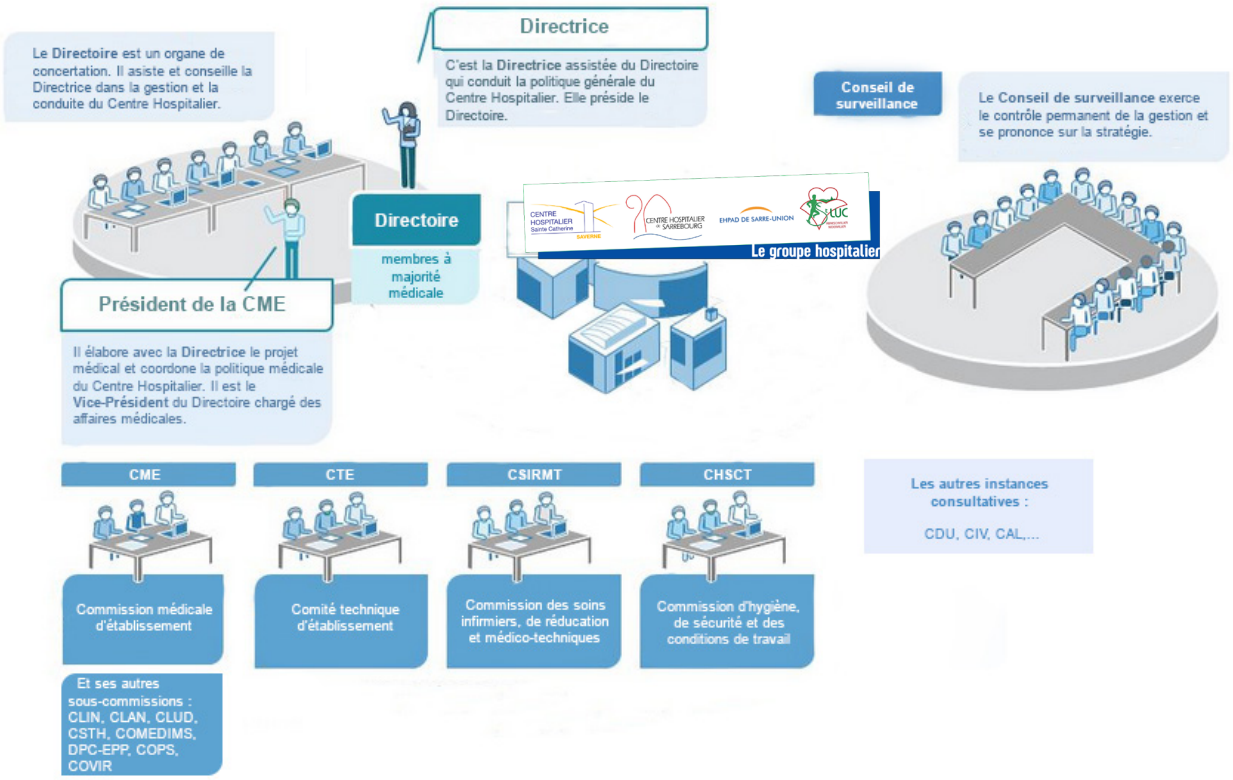

POINT RH

LE PLAN DE FORMATION D'UN ÉTABLISSEMENT : COMMENT EST-IL CONÇU ?

Les trois mots clés sont : concertation, pertinence des actions et maîtrise du budget.

Les établissements doivent consacrer au moins 2,10 % de leur masse salariale, c'est-à-dire de la totalité des rémunérations qui sont versées, aux actions de formation.

Les établissements de la Direction Commune cotisent chacun à un taux de 2,10 % au titre de la formation continue à l'Association Nationale pour la Formation Permanente du Personnel Hospitalier (**ANFH**), un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (**OPCA**) de la Fonction Publique Hospitalière. L'ANFH collecte aussi des fonds pour les Validations des Acquis de l'Expérience (**VAE**), les Congés de Formation Professionnelle (**CFP**), les Bilans de Compétences et pour les Fonds de Mutualisation pour le Financement des Etudes Promotionnelles (**FMEP**).

C'est l'Entretien Professionnel annuel avec les cadres / responsables qui permet de définir les besoins en formations des professionnels.

L'établissement répartit le budget de formation par pôle, dans lequel est nommé un cadre référent pour la formation. Celui-ci détermine les actions de formations prévues dans le pôle, en concertation avec l'ensemble des cadres de services, en prenant garde à ne pas dépasser l'enveloppe allouée.

Deux sous-commissions composées par les cadres référents, les représentants du personnel et la Direction des Ressources Humaines se réunissent afin d'affiner les besoins en formation et de valider le plan : une sous-Commission des services de soins et des services médico-techniques et une sous-commission des services administratifs, techniques et logistiques.

Parfois, elles sont amenées à arbitrer sur la pertinence des demandes et à faire des choix pour respecter le budget.

Une commission plénière composée des deux sous-commissions se réunit afin de valider le Plan de Formation, qui est présenté à l'ordre du jour du Comité Technique d'Etablissement (**CTE**) pour approbation.

Au courant de l'année, toute demande de formation qui ne figure pas sur le Plan de Formation correspond à une demande d'action ponctuelle. Cette dernière est soumise, à l'aide du formulaire adapté, par le cadre référent à la Direction des Ressources Humaines pour ensuite être présentée à la commission de suivi du Plan de Formation pour validation en fonction du budget disponible.

Vos contacts : CH de Saverne : Nathalie BOHN (Poste : 6591) - CH de Sarrebourg et CRS d'Abreschviller-Niderviller : Claudine FEUERSTEIN (Poste : 2318) - EHPAD de Sarre Union : Viviane DEBES (Poste : 318)

Nathalie BOHN
Adjoint des Cadres Hospitaliers Chargée de Formation
CH de Saverne

FOCUS

LE CENTRE DE PLANIFICATION ET D'ÉDUCATION FAMILIALE

Présent dans nos deux Centres Hospitaliers, le CPEF est un lieu où l'on peut parler, poser des questions et trouver des informations sur la contraception, la grossesse, les Infections Sexuellement Transmissibles (IST), mais aussi plus globalement, sur tout ce qui touche à la vie affective et relationnelle.

Il est composé d'une équipe pluridisciplinaire : médecins, sages-femmes, infirmières, conseillères conjugales et familiales, assistantes sociale, psychologues.

Outre l'écoute et les conseils, y sont proposées des consultations, des prescriptions contraceptives, la pose de dispositifs contraceptifs, la réalisation de tests de grossesse, la délivrance de contraceptifs y compris d'urgence, les dépistages et le traitement des IST et l'organisation des IVG médicamenteuses. Les personnes victimes de violences peuvent y trouver une aide et un accompagnement.

Les centres de planification et d'éducation familiale sont ouverts à tous, sans autorisation parentale pour les mineures, avec ou sans sécurité sociale, seul ou en couple..., les consultations sont gratuites pour les mineures.

Leurs activités répondent à un véritable enjeu social, éducatif et sanitaire.

D'autre part, le CPEF a une action primordiale dans l'éducation des jeunes qui se matérialise par des interventions annuelles en milieu scolaire. L'équipe de Saverne se déplace à Saverne, Sarre-Union, Diemeringen ou encore Wingen-Sur-Moder, etc...dans les classes de 4ème et de 2nde.

D'autres établissements comme les IME (Instituts Médico-Educatifs) ou des foyers d'accueil font ponctuellement appel à nos professionnels pour intervenir auprès des jeunes.

En 2019, près de 95 interventions de 2 heures ont eu lieu dans les établissements scolaires du territoire.
Temps fort de l'année : la Journée mondiale de la contraception. C'est l'occasion de toucher tous les publics sur cette thématique. Rendez-vous le 26 septembre 2022...

Heidi FORLER, Cadre de santé, CH de Saverne
Maryon STUTZMANN, Chargée de communication

UNE JOURNÉE AVEC

Valérie LUX

cadre à l'EHPAD de Sarre Union

Aujourd'hui, la majorité des personnes âgées vieillissent dans de bonnes conditions d'autonomie. Seul 8% des plus de 60 ans sont dépendants et 1 personne de plus de 85 ans sur 5 (20%). Les personnes âgées dépendantes sont ainsi nombreuses à résider dans un établissement d'hébergement spécialisé.

Les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), anciennement dénommés maisons de retraite, sont des structures médicalisées qui accueillent des personnes âgées dépendantes. Pour être accueilli en EHPAD, il faut être âgé au moins de 60 ans et avoir besoin de soins et d'aide au quotidien pour effectuer les actes de la vie courante. Un EHPAD dispose ainsi d'une équipe pluridisciplinaire comprenant au moins un médecin coordonnateur, des professionnels infirmiers et aides-soignants titulaires d'un diplôme d'Etat, des aides médico-psychologiques, des accompagnants éducatifs et sociaux, des personnels psycho-éducatifs, des bénévoles ...et une cadre qui, à l'EHPAD de Sarre-Union se nomme Valérie LUX.

Diplômée infirmière en 1989, Valérie construit son expérience soignante à Colmar, Niderviller, Abreschviller, Strasbourg, Thal-Marmoutier et Haguenau. Outre les services de soins, elle obtient un diplôme universitaire en qualité et gestion des risques et un autre en promotion de la santé *« j'ai construit ma carrière dans une mobilité permanente, j'ai saisi les opportunités qui se présentaient »*.

Valérie intègre la mission de cadre à l'EHPAD de Sarre-Union en septembre 2020 après une période de 7 ans en qualité de formatrice à l'IFAS de Saverne.

Lors de notre rencontre, nous évoquons le grand écart entre ces 2 missions. Toutefois, ce nouveau poste est aussi une continuité dans le travail avec les aides-soignants qu'elle aura suivis pour certains depuis l'apprentissage métier lors de son poste à l'IFAS, jusqu'à aujourd'hui puisqu'elle encadre maintenant une équipe composée d'environ 30 aides-soignantes.

Lors de la première vague du COVID, Valérie est volontaire pour seconder les équipes de soins à pied d'œuvre dans les services de l'hôpital (consultation fièvre et toux) puis en EHPAD auprès des résidents à partir de septembre. Alors, lorsque le poste vacant de cadre en EHPAD a été diffusé, Valérie y voit, là encore, une opportunité.

L'EHPAD de Sarre Union accueille 104 résidents répartis sur 2 Rives et une unité Alzheimer protégée. La rive droite et la rive gauche ont chacune 2 étages. Certains résidents sont là depuis plus de 20 ans et des liens se nouent, cela contribue à une atmosphère et un cadre de travail familial.

Le matin à son arrivée au service, une des premières missions de Valérie est de mettre la ceinture de Madame X. Durant les soins, il est temps de répondre aux exigences du métier, oscillant entre gestion des ressources humaines (plannings, notation des agents, entretien d'embauche, suivi des carrières...) et gestion matérielle (élaboration des devis pour achat divers matériel, gestion des stocks, suivie des locations lits médicaux, ...).

Mais, ce qui anime les convictions de Valérie sont la qualité des soins [mise en place des organisations de travail] et la coordination entre les équipes, les familles, les médecins libéraux. En cela, elle dit pouvoir compter sur une équipe volontaire.

La mise en œuvre d'une prise en charge adaptée aux résidents intégrant les soins médicaux, relationnels et éducatifs est une priorité pour cette équipe dynamique. Les projets futurs sont centrés sur le structurel (travaux pour n'avoir que des chambres individuelles, la valorisation de l'unité protégé et repenser le circuit du médicament dans son ensemble ou encore améliorer l'individualisation des soins pour le résident et pour le soignants ....). Des temps valorisants partagés.

Ce qu'elle apprécie le plus ?

« *Quand on est issu d'une filière soignante, on peut avoir accès à un panel d'activité. On peut se construire une carrière très diversifiée et variée. Je me donne les moyens et je m'autorise à me recentrer sur mes motivations et accéder à une autre corde de mon métier. Cela nécessite des remises en questions, des périodes de doute mais cela est une richesse. Il est important de garder l'envie de faire son métier* ».

Pour aller plus loin, une proposition de roman :

« Les Gratitudes » de Delphine De Vigan, paru en 2019.
La scène est plutôt courante en EHPAD : Michcka, résidente d'une maison de retraite, discute dans sa chambre avec Marie, que l'on devine être un membre de son entourage proche, peut-être sa petite fille. L'héroïne, Michcka, se plaint à Marie de ce qu'elle rencontre dans son quotidien. S'ajoute ici l'émotion, l'affect que nous transmet l'auteure par sa plume romanesque.

Natalie GIACOMEL, Cadre supérieure de santé à la Direction des soins, CH de Saverne

L'orCHestre
JOURNAL INTERNE DU GROUPE HOSPITALIER

Je souhaite à toutes et tous une excellente année 2022, avec l'espoir de cheminer vers la lueur d'une fin de crise, même si nous devons rester encore fortement mobilisés.
Je tiens à exprimer, à nouveau, mon immense fierté pour le COLLECTIF solide que nous formons et à vous féliciter pour le travail exceptionnel accompli par toutes les équipes médicales, soignantes et supports de notre Groupe Hospitalier au cours de l'année écoulée.

La Directrice

NOS ÉVÉNEMENTS

L'amicale du personnel de Saverne offre les Manneles pour la St-Nicolas

Saint-Nicolas à Saverne

Saint-Nicolas à Sarrebourg

Saint-Nicolas à Niderviller

L'équipe de restauration à Sarrebourg

L'équipe de restauration à Saverne

Quelques repas de fêtes

Le Père-Noël apporte les cadeaux en Pédiatrie à Sarrebourg

Le Père-Noël apporte des cadeaux en Pédiatrie à Saverne

Les Sapeurs-Pompiers de Sarrebourg apportent des cadeaux en Pédiatrie

Chorale du personnel à Sarre-Union

Décorations et événements dans nos établissements

Distribution de chocolats au personnel les 25 et 31 décembre

AGENDA

Les journées de...

04/02 Journée mondiale de lutte contre le cancer
11/02 Journée mondiale des malades - Mois sans tabac
14/02 Journée mondiale de l'épilepsie
15/02 Journée internationale du cancer chez l'enfant
29/02 Journée internationale des maladies rares
04/03 Journée mondiale contre l'obésité
21/03 Journée mondiale de la trisomie 21
30/03 Journée des médecins

Ils sont arrivés ce trimestre

Direction commune :
• David QUIRING, **Directeur des Ressources Humaines**

CH Sarrebourg :
• Dr. Andreï BARBOS, **urgentiste-smuriste**
• Dr. Célia GOUYNOU, Dr. Vincent HAGHNEJAD, Dr. Isabela QUILICI, **hépato-gastro-entérologues**
• Dr. Katia CHAMEK, Dr. Maryse KANEZA, **praticiens en médecine polyvalente**
• Muriel SCHMITT, **sage-femme coordinatrice**
• Rania ENNASRI, **infirmière en soin général**
• Lise BOMBARD, **technicien de laboratoire**
• Julie KRIEG, **gestionnaire administratif**

CH Saverne :
• Dr Ferdinand KANYAMWANIRA, **praticien en USLD**
• Dr Sarah HAMMARLEBIOD, Dr Claire HARTER, Dr Floriane KOLMER, **radiologues**
• Dr Mathilda KRETZ, **gynécologue**
• Dr Cristian PRELIPCEAN, **anesthésiste**
• Dr Thibault SCHILLIG, **médecin urgentiste**
• Valérie KLEIN, **cadre de santé au service d'Imagerie Médicale**
• Christophe PADEZ, **cadre de santé au service Urgences adultes et SMUR**
• Marine NIEDERGANG, **infirmière en anesthésie-réanimation**
• Sophie JOCQUEL, **infirmière puéricultrice**
• Stella BIRKENSTOCK, Laurent DOPPLER, Laura SCHMIDT **infirmier(e)s en soin général**
• Céline KOHLER, **conseillère en économie sociale et familiale**
• Angélique KRUMMENACKER, **aide-soignante**
• Lionel DELADRIERE-QUETIN, **ASHQ**
• Séverine CARABIN, **gestionnaire de paie**

EHPAD de Sarre-Union :
• DUVAL Christel, **gouvernante**
• MICHEL Murielle, **infirmière en soin général**

Directrice de publication : Mélanie VIATOUX
Rédactrice en chef : Maryon STUTZMANN - Rédaction : Frédérique GARIN, Nathalie GIACOMEL, Fabrice LANGLET, Maryon STUTZMANN, Michael VELT
Création et mise en page : Cellule culture et communication Maryon STUTZMANN
Crédits photos : Groupe Hospitalier - Impression : Reproservice

VOS SUGGESTIONS

Flashez-moi

Envie de contribuer au journal ?
Une suggestion ? Un avis ?
Un sujet à proposer ?

communication@ch-saverne.fr

EN IMAGES

Quelques photos d'équipes :

Équipe de Direction

Une partie de l'équipe soignante de **l'EHPAD de Sarre-Union**

Équipe de **Médecine 1** du CH de Sarrebourg

Équipe du **Bloc opératoire** du CH de Saverne